

FICHE 13

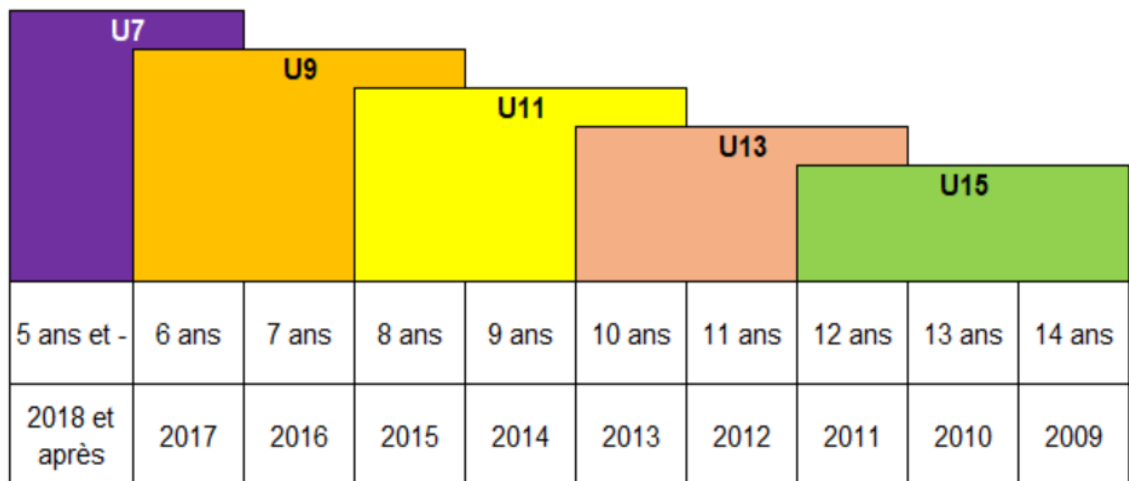
QUELLE CATÉGORIE POUR QUEL ÂGE ?

OBJET DE LA FICHE PRATIQUE ?

Les catégories d'âges sont définies dans l'article 36 des [règlements fédéraux](#).

L'âge sportif est l'âge du joueur calculé du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge « scolaire » pour une année scolaire.

SAISON 2023-2024



U18		Seniors +16 ans		
15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	+
2008	2007	2006	2005	2004 et avant

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour les surclassements, voir la Fiche Pratique n°14 : surclassement : pour qui et comment l'obtenir ?